

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Gare du Nord (75010)

La convention d'occupation signée le 5 mars 2024 entre SNCF Gares & Connexions et la société AMANTEA pour une durée de douze ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial liés à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n°1 signé en date du 16 mai 2025.

- Activité principale : « Restauration sur place, à emporter ou en livraison, débit de boissons »
- Activité accessoire : « Vente de produits d'épicerie fine et de produits dérivés de la marque IT ou STRADA »

Cet avenant, dont l'objet est d'ajouter une surface supplémentaire peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.